

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

A-T-M 13
Société par actions
simplifiée au capital
de 1000 euros
Siège social : 16 Allée Albeniz
13008 MARSEILLE
919 498 923 MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DU 25 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq et,
Le 25 mai 2025
A 10 heures

Madame Manon FALCHETTO-BALSEN

Agissant en qualité de Présidente de la société sus-désignée

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

En vertu de l'article 4 des statuts, la Présidente décide de transférer le siège social du 16 allée Albeniz 13008 MARSEILLE au 2 Allée Granados 13008 MARSEILLE, et ce à compter de ce jour.

Et, en conséquence, il décide de modifier l'article 4 des statuts, de la manière suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 2 Allée Granados 13008 MARSEILLE »

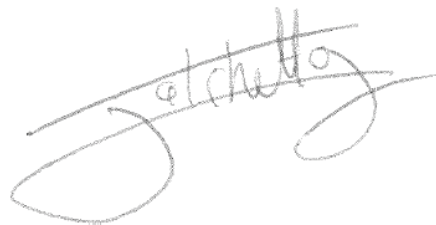
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

La présidente donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Manon FALCHETTO-BALSEN
Présidente

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Falchetto-Balsen', written over a horizontal line.